



Conseil Communal de Prilly

Rapport de la Commission de gestion

Exercice 2016

Table des matières

Membres de la Commission de gestion et calendrier des séances.....	3
Mot du président	4
Administration générale, Urbanisme et Constructions, Ressources humaines	5
Enfance, Jeunesse, Sports, Affaires sociales	13
Travaux publics, Parcs et promenades, Paroisses, Naturalisation et intégration	18
Finance, Écoles, Sécurité publique, Culture et Animations	27
Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement	30
Récapitulation des vœux et observations	33
Conclusion.....	34
Annexes	35
Rapport du Bureau du Conseil Communal	38

Membres de la Commission de gestion et calendrier des séances

Président : Antoine Reymond *puis*
Vice-présidente : Geneviève Nosedà Guignard

Membres : Monika Deillon-Verner
 Charles Henri Exquis
 Léo Gaillard, co-rapporteur
 Francis Richard
 Nadia Steiner, rapporteuse

Dates	Municipal concerné	Thèmes abordés
24.10.2016	Commission de gestion	Organisation, agenda, sujets à investiguer
28.11.2016	Commission de gestion	Rencontre avec la COFIN
05.12.2016	Commission de gestion	Questions complémentaires
16.01.2017	Commission de gestion	Finalisation des questions
06.02.2017	Mme Amina Ould Henia	Visite du Service de l'Urbanisme
13.03.2017	Commission de gestion	Rédaction partielle du rapport
10.04.2017	Commission de gestion	Finalisation des questions, préparation aux entretiens
19.04.2017	M. Alain Gillièron	Finance, Écoles, Sécurité publique, Culture et Animations
21.04.2017	Mme Anne Bourquin-Büchi	Enfance, Jeunesse, Sports, Affaires sociales
24.04.2017	M. Maurizio Mattia	Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement, Visite de la chaudière à pellet
25.04.2017	M. Michel Pellegrinelli	Naturalisation
25.04.2017	M. Alain Gillièron	Administration générale, Urbanisme et Constructions, Ressources humaines
27.04.2017	M. Michel Pellegrinelli	Travaux publics, Parcs et promenades, Paroisses, Naturalisation et intégration
02.05.2017	Commission de gestion	Rédaction partielle du rapport
05.05.2017	Commission de gestion	Rencontre avec la COFIN, rédaction partielle du rapport
12.05.2017	Commission de gestion	Rédaction partielle du rapport
29.05.2017	Commission de gestion	Rédaction du rapport
01.06.2017	Commission de gestion	Rédaction du rapport

Mot du président

« Dans le monde intime, l'obligation de dire la vérité ne joue qu'un rôle subordonné. Dans le monde public même, ce n'est pas dire la vérité qui est essentiel, mais avoir la possibilité de la chercher » écrit Tzvetan Tororov dans son ouvrage sur Benjamin Constant.

Bien sûr : nous attendons tous que chacun dise la vérité ... ce qui est – nous n'en doutons pas une minute - le cas tant des Municipaux que de la Cheffe et des Chefs de service.

La Commission de gestion se voit donc reconnue par le Règlement la possibilité de chercher la vérité. La méthode est simple : elle part de la récolte des questions (parfois issues des groupes politiques) à la lecture du Rapport de gestion de la Municipalité puis aux séances de travail dicastère par dicastère. Lors de ces rencontres, le Syndic comme chacune et chacun des Municipaux est accompagné par la Cheffe ou les Chefs de service.

Nous tenons à tous les remercier non seulement pour leur présence, mais aussi pour la qualité de leurs réponses. La Commission de gestion salue leur engagement et la qualité de leur travail au service des habitants de la Commune.

La Commission de gestion cherche, année après année, à éclairer le Conseil communal sur la façon dont la Municipalité conduit et gère collégalement les services communaux afin de permettre aux élus communaux d'approuver la gestion communale.

Il s'agit de passer tout le temps nécessaire à creuser telle ou telle question avant de passer au temps de la rédaction et là, chacune et chacun des membres doit être d'accord avec le texte proposé. Cette année, la CoGest a travaillé d'une manière particulière puisque, sa secrétaire Nadia Steiner, a souvent siégé avec nous alors qu'elle travaillait à l'étranger : merci donc aussi au logiciel Skype !

Merci aux commissaires Monika Deillon, Geneviève Nosedà Guignard, Nadia Steiner, Charles-Henri Exquis, Léo Gaillard et à Francis Richard pour la richesse de leurs apports et leur persévérance dans ce travail passionnant et exigeant.

Le lecteur pourra également lire un Rapport du Bureau du Conseil : l'occasion de prendre la mesure du travail important accompli par la présidence comme par les autres membres du Bureau.

Qu'il soit aussi mentionné que la Commission de gestion et la Commission des finances ont siégé à deux reprises en séance commune afin de partager leurs préoccupations. Ce fut deux moments particulièrement intéressants.

Voilà... La Commission souhaite une bonne lecture de son Rapport sur la gestion 2016 et espère avoir usé au mieux de son devoir de chercher la vérité.

Antoine Reymond
Prilly, le 12 mai 2017

Administration générale, Urbanisme et Constructions, Ressources humaines

Administration générale

Site internet et Prill'Héraut

En 2016, la Commune a inauguré le nouveau format de son site internet faisant ainsi suite à la motion M2-2011 de M. Birrer et consorts. Afin d'être cohérent avec cet outil, il a été demandé à la Municipalité si le Prill'héraut suivrait aussi la même mutation.

Réponse de la Municipalité

Après réflexion et analyse, la Municipalité a décidé de porter son effort sur la refonte totale de son site internet ainsi que la création d'une page Facebook dans sa volonté de mieux communiquer. Fort de son succès et sa bonne audience, elle garde donc le Prill'héraut sous sa forme actuelle papier, soit 4 pages pour les annonces des sociétés locales et les communications et informations des services communaux.

Imprimés et fournitures de bureau

Il a été observé dans les comptes des années précédentes une augmentation continue des coûts liés aux imprimés et fournitures de bureau. Soucieuse d'en comprendre les raisons, il a été demandé à la Municipalité de nous en donner les explications.

Réponses de la Municipalité

En 2016, le contrat général de location des grosses imprimantes - photocopieurs réseau a été résilié afin de pouvoir le renégocier. La facturation comprend donc le solde des copies réellement effectuées, avec une mise à niveau allant

jusqu'à quatre mois d'utilisation supplémentaires par machines (11 machines en tout). De plus, avec le nouveau contrat négocié, nous n'aurons plus de forfait au mois avec actualisation des soldes en fin d'année, mais une facturation mensuelle avec les volumes directement comptabilisés. Il devrait être plus simple de lisser les coûts annuels à partir du budget 2018.

Associations intercommunales

Les associations intercommunales réunissent plusieurs communes afin de gérer ensemble une même problématique ou thématique. Elles sont composées de délégués des communes partenaires et ont leurs règlements et statuts, ainsi que leurs commissions de gestion et des finances. Elles ne sont pas tenues de rapporter directement de leurs activités auprès des conseils communaux des communes associées, ce sont les représentants communaux qui ont le devoir de communiquer les points importants auprès de leur conseil communal respectif. Il s'agit que les conseils soient tenus au courant de manière régulière des préavis votés ou encore les budgets et les comptes. Cependant, les informations ne sont parfois pas suffisamment complètes et claires ; cela ne permet pas de comprendre les incidences que cela peut avoir sur notre commune.

La COGEST avait souligné dans son rapport précédent le manque de communication entre les représentants communaux et la Municipalité relatif aux votes des préavis présentés dans ces organismes externes, mais aussi

entre les délégués d'une même commune. Elle avait donc demandé que des rencontres régulières entre les délégués et le Municipal en charge soient organisées. Or, à ce jour, rien n'a été fait dans ce sens : la Municipalité n'a pas convoqué les délégués et les représentants n'ont pas demandé de consulter cette dernière afin de discuter des enjeux des préavis.

Selon la Municipalité, les préavis ne lui sont pas toujours transmis pas plus que le calendrier des séances. Il est donc difficile de planifier des séances avec ses délégués dans de telles conditions. Comme ces derniers ont ces renseignements, la Municipalité est ouverte à ce que les représentants communaux la contactent afin d'organiser des séances pour discuter des préavis sur lesquels ils devront se prononcer.

Urbanisme et constructions

Étude de la population prillérane

L'étude menée par E-Consulting a pour but d'identifier la composition sociale de Prilly et son évolution dans les prochaines années.

Prilly est en pleine mutation. Le développement des différents plans partiels d'affectation et de quartiers va grandement modifier l'aspect urbain, mais aussi social. Il faudra assurer une mixité de logements, ainsi que des activités professionnelles. L'acceptation de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) donne une base légale pour créer des logements d'utilité publique (LUP) et ainsi favoriser une mixité sociale. Il sera aussi important dans le futur d'attirer plus d'employeurs sur le territoire prillérane. Le calcul de la péréquation

financière tient aussi compte du nombre de places de travail et ce paramètre a un impact important sur le montant final. La Commune tient aussi à encourager la production et l'utilisation des énergies renouvelables et souhaite diminuer le nombre de places de stationnement. En effet, Prilly propose une telle diversité des transports publics, avec la gare RER de « Prilly-Malley », les 6 lignes de bus, le LEB, le futur tram. Il sera plus intéressant de se déplacer en transport public qu'en voiture.

Les résultats définitifs de l'étude ne seront transmis à la Municipalité que dans le courant de l'année 2017. La Municipalité propose donc de traiter cette question lors des travaux de la COGEST afférant à l'exercice 2017. Une présentation des résultats sera organisée pour les conseillers communaux à la fin de l'année 2017, lors de la sortie du rapport.

Plan général d'affectation (PGA)

Le Syndic et le service de l'urbanisme travaillent sur le projet du PGA depuis l'année 2000. Pour rappel, ce dossier a débuté en 1951. Les lois vaudoises sont modifiées régulièrement et le PGA doit par conséquent être lui aussi adapté afin d'être mis en conformité. En 2016, l'équipe travaillant sur ce dossier a pu régler les derniers paramètres qui posaient problème. Par exemple, il a été demandé d'inclure la problématique des dangers naturels ; le Canton a exigé que les nids des rivières soient agrandis afin de prévenir les crues centennales, voire milléniales.

L'actuelle mouture du PGA propose une augmentation du coefficient d'occupation au sol (COS). La hauteur des bâtiments a aussi été

changée. Il sera autorisé d'aménager les combles. La Commune a un patrimoine bâti riche qui doit être conservé, obligeant ainsi d'imposer des modifications fines. La Commune aura la possibilité d'imposer qu'au moins un logement sur 7 soit destiné à devenir un Logement d'Utilité Publique (LUP).

Le dossier du PGA sera envoyé au Canton dans le courant 2017. Le Syndic espère que le Canton donnera rapidement son préavis afin de pouvoir soumettre le dossier à l'enquête publique le plus tôt possible. Dans l'idéal, le PGA pourrait entrer en vigueur à partir de 2019. Une présentation du PGA sera organisée à la Grande salle à Prilly.

La voie verte

La coulée verte fait partie du plan de quartier (PQ) « au Galicien » et s'étendra sur une petite portion du PQ « au Grand-Pré ». Elle reliera l'actuel parking de SICPA, traversera la route des Flumeaux et rejoindra la zone du Galicien. Le terrain appartient à l'État de Vaud et était destiné à l'origine à la construction d'une route. Dans les années 80, ce projet n'étant plus retenu, cette zone a été laissée vide.

Le bureau retenu par l'appel d'offre a proposé d'aménager cet espace sous la forme d'une hélice d'ADN composée de 5 « poches ». Chaque poche aura une fonction spécifique et sera agrémentée d'installations sportives, de jardins potagers, de bancs, etc. Cette coulée verte cherche à créer et développer un lien intergénérationnel.

Ce nouveau quartier comprendra quelques immeubles d'habitation dont le rez-de-chaussée sera dédié à divers commerces. Le PQ permettra

aussi d'accorder une capacité constructive supplémentaire de 15 % afin de permettre aux propriétaires de rénover ou de démolir et de reconstruire dans le but de donner un aspect nouveau. Un parking souterrain sera peut-être aussi implanté.

Avant que ce projet puisse voir le jour, la Commune doit encore régler quelques détails avec les différents propriétaires et doit aussi assurer la coordination entre les deux plans de quartiers. Si une des conditions n'est pas remplie, il se pourrait que ce projet ne puisse pas se faire.

Cery

Ce chantier est piloté par le Canton et sous la direction du CHUV. Il a pour but de rénover les bâtiments du Département de psychiatrie. Le permis de construire a été délivré en 2014 et la fin des premiers travaux est annoncée pour 2018. Le chantier continuera ensuite avec la construction d'un nouveau centre de recherche en neuropsychiatrie.

Actuellement, l'accès jusqu'à Cery est assuré par un taxi bus qui fonctionne sur appel. Le taxi bus relie la Coudraie à l'actuel bâtiment de Psychogériatrie. Il est possible d'utiliser le taxi bus avec l'abonnement usuel sans payer de suppléments. Dans le futur, l'idée serait de prolonger la ligne de bus n°33. Comme on paie les transports lausannois au km parcouru, la Commune de Prilly a proposé au CHUV de payer une partie des frais. Il a été proposé que le CHUV paie les 3/4. Le CHUV ayant refusé l'offre de la Commune, cette dernière n'investira pas dans le prolongement de la ligne de bus n°33. Il n'est pas impossible que le CHUV revienne sur sa décision.

Vœu 1 : La COGEST souhaite que la Municipalité communique au Conseil Communal tout retard dans le délai des préavis excédant 6 mois.

Visite du Service de l'Urbanisme

Lors de sa visite annuelle du Service de l'Urbanisme, la COGEST a été reçue par Mme Ould Henia qui a succédé à M. Hassler après 25 ans au service de la Commune. La COGEST a demandé une présentation de 6 dossiers.

Projet 1 : Immeuble d'habitation de 26 logements et places de parc

Ce projet a nécessité la démolition d'une villa locative afin de permettre l'implantation d'un immeuble de 5 niveaux comprenant 26 appartements de 3 pièces dont un demi-niveau dédié à la buanderie et aux caves, un garage en sous-sol de 24 places et 5 places de parc extérieures couvertes. Il sera équipé d'une chaudière à gaz, de panneaux photovoltaïques et thermiques. Il faut savoir que toutes les nouvelles constructions doivent répondre à la loi sur l'énergie qui prévoit que 20 % de l'énergie pour l'électricité et 30 % pour l'eau chaude sanitaire doivent provenir de sources d'énergies renouvelables (cf. <http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/politique-energetique/legislation/loi-sur-lenergie/energies-renouvelables/#c178583>).

Ce projet a suivi les procédures usuelles, à savoir la soumission des différents dossiers à la Municipalité (un rapport de l'architecte et un du géomètre, un bilan énergétique et un diagnostic amiante) ainsi qu'une mise à l'enquête. Un rapport amiante est exigé lors de travaux ; lorsque de

l'amiante a été détecté et que les travaux exigent qu'il soit enlevé, un rapport de désamiantage doit être fourni à la Commune après les travaux. L'étude des rapports diagnostics était de compétences communales, cette question est désormais de compétence cantonale depuis 2017.

Dans le cadre du projet présenté, deux dérogations ont été accordées : une pour la hauteur et une pour le garage. Celle concernant la hauteur est due au fait que le plan de quartier ne prévoyait pas le cas d'un terrain constructible à forte déclivité. Or, dans ce projet de construction, le terrain constructible est en pente.

Pour de tels projets, le Service de l'Urbanisme effectue trois visites au minimum : une pour l'implantation du projet, une pour l'ouverture du chantier et une à la fin des travaux, avant l'octroi du permis d'habiter. Le Service de l'Urbanisme est aussi accompagné d'un inspecteur intercommunal, ce dernier vérifie la sécurité des chantiers et émet annuellement un rapport dont une copie est transmise à la Commune. Le chantier est aussi suivi par le Service des Travaux et Voirie afin de vérifier la conformité des canalisations et la connexion au réseau des égouts.

Projet 2 : Patinoire provisoire

Ce dossier consiste en la construction d'une patinoire temporaire au sud de la gare CFF « Prilly-Malley ». Cette construction est de compétence cantonale. Comme c'est une construction nouvelle, elle devrait pouvoir répondre à la loi sur l'énergie. Cependant, dans ce cas précis, il n'est pas possible de respecter

strictement cette loi et le Canton a accordé une dérogation.

Ce projet a fait la demande d'une implantation préalable et un géomètre a dû effectuer des mesures. Lors de la mise à l'enquête, il y a eu une opposition. Après négociations entre les différentes parties, un arrangement a été trouvé et a été validé par la Municipalité. Même si ce chantier n'est pas de la compétence de la Commune, celle-ci doit malgré tout s'assurer que les normes cantonales soient appliquées et respectées, par exemple pour les voies de fuite. Une voie de fuite d'une installation sportive de 35 mètres de long prévoit qu'une porte de 1 m 90 de large doit permettre l'évacuation de 190 personnes, soit 25 secondes en marchant ou 12 secondes en courant. Le Service de l'Urbanisme contrôle également les plans de chantiers et les installations.

Le permis de construire a été délivré en décembre 2016 et la mise en service est prévue à l'été 2017. La patinoire provisoire sera équipée d'un restaurant, de vestiaires, de bureaux, d'un magasin et de locaux techniques.

Projet 3 : Transformation intérieure

Ce projet consiste en la rénovation d'une villa : remplacement des fenêtres, ouverture en façade de fenêtres préexistantes, modification du volume intérieur et installation d'une chaudière à gaz. Comme l'enveloppe extérieure n'est pas modifiée, le projet a été dispensé d'enquête publique. Il est cependant soumis à un questionnaire général. Un bilan énergétique et un diagnostic amiante ont dû être fournis à la Commune. Dans de tels projets, le Service de l'Urbanisme informe systématiquement les propriétaires

sur la possibilité de déposer une demande de subvention auprès du Service de l'Énergie et Environnement.

Dans le cadre de ce chantier, le Service de l'Urbanisme a effectué 3 visites. Comme les zones touchées par les travaux contenaient des traces d'amiante, le Service demandera un rapport de désamiantage et un bilan thermique à la fin du chantier. De plus, une visite finale sera effectuée avec les membres de la Commission de salubrité afin de vérifier la conformité des travaux.

Projet 4 : Installation d'une chaudière à pellets dans le bâtiment scolaire de Mont-Goulin

L'installation d'une chaudière à pellets a nécessité plus de travail que prévu initialement aux Services de l'Urbanisme et des Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement. De plus, les dépenses engagées ont été largement dépassées par rapport au préavis initial (cf. le rapport de la commission du préavis 15-2016).

Ce genre d'installation n'est généralement pas admis par le Canton dans le milieu urbain, car cela altère la qualité de l'air, déjà pauvre dans cette zone (Ordonnance sur la protection de l'air (Opair), <http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/chauffage/chauffage-a-bois/>).

Comme le bâtiment a été construit avant 1991, un diagnostic amiante du local de la chaufferie a été effectué. Le local ne contenant pas d'amiante, la chaudière a pu être changée. Cependant, des traces ayant été détectées dans le bâtiment scolaire. Le permis de construire a

dû être adapté en faisant mention d'un assainissement nécessaire au cas où des travaux devaient être effectués dans ces zones.

Il a fallu mettre la chaufferie aux normes ECA et cela a nécessité d'importants travaux de génie civil. Cependant, il n'a pas été possible de respecter toutes les normes et la Commune a malgré tout dû faire appel à un expert ECA afin d'obtenir des dérogations concernant le chemin de fuite du local. Comme le bâtiment est existant, que la Commune a bien indiqué le chemin de fuite et que seuls les employés communaux accèdent à ce local, les dérogations ont pu être octroyées.

Comme annoncé dans le préavis, la Commune a reçu une subvention cantonale de CHF 18'100.-.

La COGEST a visité cette nouvelle installation ; elle a pu se rendre compte de l'importance et la qualité des travaux effectués.



Projet 5 : Assainissement du sous-sol d'une villa

Les soubassements des maisons anciennes ne sont pas toujours étanches. Le propriétaire a installé un système de drainage du sol. Il a anticipé et a mis en séparatif ses installations d'évacuation des eaux usées. Il a également profité de l'occasion pour isoler son sous-sol et le transformer. Les travaux ont

nécessité la démolition de deux escaliers.

Comme ce projet est considéré de minime importance, il a suffi que le propriétaire obtienne l'accord de tous ses voisins pour effectuer ses travaux. Dans les cas d'oppositions, le Service de l'Urbanisme cherche à en comprendre les raisons. Si le dossier du projet déposé est valable, la Commune donne son autorisation. Pour information, il faut toujours annoncer au préalable à la Commune les travaux qu'on souhaite effectuer.

Ces travaux concernent plus particulièrement le Service des Travaux et Voirie qui a suivi scrupuleusement le chantier. Il a été demandé au propriétaire de mettre à jour ses données afin de les intégrer au plan général d'évacuation et traitement des eaux (PGEE). Lorsque le réseau d'égout passera en séparatif, il suffira de connecter ses installations au réseau.

Projet 6 : Cabanon de jardin

Les propriétaires souhaitant installer un cabanon de moins de 8m² sur leurs terrains sont dispensés d'autorisation, mais à partir de 8m², ils sont soumis à l'article 68a de la RLATC. Le droit à bâtir est calculé en fonction de la taille du terrain et du coefficient d'occupation au sol (COS) ; ce dernier est fixé à 1:6 pour la zone villa. Le cabanon doit aussi se conformer à l'article RPE 93 du Règlement communal qui concerne les dépendances ; le cabanon peut être accolé à la maison, mais doit être éloigné d'au moins 2 mètres de la limite de la propriété, ou être posé à 6 mètres de la construction.

Ce projet est considéré de minime importance et le propriétaire doit

uniquement demander l'accord de ses voisins.

Conclusion

Bien que fortement sollicité, durant près de 6 mois, le Service de l'Urbanisme a augmenté le nombre de visites sur les chantiers. La COGEST se réjouit de voir que le Service de l'Urbanisme suit plus systématiquement les travaux et espère que cela améliorera le respect des permis de construire et la qualité des constructions à Prilly. Depuis début 2017, le Service de l'Urbanisme est secondé dans son travail par deux nouveaux experts : un pour l'Énergie et un pour les normes ECA.

Ressources humaines

Effectif du personnel

À la fin de l'année 2016, le personnel de l'administration communale compte 109 EPT. Ce chiffre ne compte pas les postes vacants. Les postes vacants s'élèvent à un total de 1.5 EPT répartis de la façon suivante :

- 0.2 EPT : Agente en information documentaire,
- 1.0 EPT : Ingénieur en génie civil,
- 0.3 EPT : Secrétaire au Service des Domaines et Bâtiments (engagée à 20% en fin d'année 2016, augmentée à 50% dès le 1^{er} février 2017 selon le taux budgété).

Licenciements

Sur les 5 dernières années, il y a eu 3 cas de licenciement. Les raisons des licenciements étaient : des manquements professionnels ou compétences professionnelles et sociales qui n'étaient pas adaptés au poste. Dans la plupart des cas, les

employés en comprennent les raisons et les licenciements se passent sans problèmes juridiques. Cependant, un cas a demandé des démarches plus importantes. La Commune a dû faire appel à son avocat. Après négociation, une convention de départ a pu être signée évitant ainsi une procédure judiciaire.

Que ce soit pour un départ à la retraite, un licenciement ou encore une démission, la responsable des Ressources Humaines (RH) effectue un entretien de « sortie » avec chaque employé. Cela lui permet de récolter leurs éventuelles remarques, positives ou négatives, et de lui donner une indication sur d'éventuels problèmes ou de dysfonctionnements liés au management de personnes ou aux conditions de travail.

La responsable RH utilise également d'autres indicateurs afin de vérifier la qualité de l'environnement de travail : le taux de rotation, le taux de survie et l'analyse des recrutements. Le taux de rotation lui permet de déterminer la bonne marche et les manquements à la gestion du personnel. Il est comparé avec le taux de chômage suisse et vaudois. Il est faible à Prilly malgré un taux de chômage bas. Selon la responsable RH, cela signifie que les employés préfèrent rester dans l'Administration plutôt que de postuler ailleurs malgré l'ouverture du marché du travail.

Le taux de survie est le ratio entre le nombre d'employés resté au sein de l'Administration prillérane durant au moins 5 ans et le nombre de départ avant d'atteindre les 5 ans d'activités ; cette valeur indique la qualité du recrutement et l'adéquation avec le poste. À Prilly, le taux de départ est faible.

Finalement, l'analyse des recrutements permet de déterminer l'attractivité de la Ville de Prilly en tant qu'employeur en examinant le nombre de dossiers reçus pour les postes ouverts.

Au vu de tous ces paramètres, la responsable RH estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier la politique RH. L'objectif est de discerner les problèmes en amont afin de proposer des mesures adaptées et de résoudre les difficultés constatées. Dans la plupart des cas, elle trouve une solution favorable pour le collaborateur.

Grille salariale

Pour rappel, la grille salariale actuelle a été le fruit d'un travail important effectué en 2014. Voici un aperçu des différentes étapes :

- étude du marché pour comparer l'ancienne grille avec celles d'autres administrations,
- définition des différentes classes salariales et du système de rémunération,
- communication aux employés,
- etc.

La nouvelle grille salariale est entrée en vigueur le 1er janvier 2015 et correspond au besoin des postes de l'Administration communale. Par conséquent, elle ne nécessite pas d'être à nouveau modifiée.

Enfance, Jeunesse, Sports, Affaires sociales

Brochure enfance et jeunesse

La COGEST avait demandé à la Municipalité dans ses rapports précédents une brochure présentant les différentes prestations offertes sur le territoire prilléran de la naissance jusqu'à la fin de l'école obligatoire. La Commune dispose d'un grand nombre de services pour l'enfance et la jeunesse : Via Escola, des solutions de gardes grâce aux Unités d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE), Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS) ou encore Accueillantes en Milieu Familial (AMF), des lieux de rencontres pour les jeunes grâce aux locaux de « After-School » et du Centre de loisirs « Carrefour Sud », mais aussi à l'extérieur grâce aux travailleurs de proximité. De plus, plusieurs associations siégeant à Prilly proposent des activités et des cours.

En 2016, le dicastère n'a pas eu le temps de continuer à travailler sur cette brochure ; les Services de l'Enfance et de la Jeunesse ont beaucoup de choses à gérer en parallèle (gestion du personnel et affaires courantes). Cependant, la conseillère école-famille a déjà pu traiter une petite partie, mais il reste encore beaucoup à faire. Il était prévu initialement de reporter ce travail en 2017, mais le budget 2017 validé par le Conseil Communal ne le permet plus. Le Dicastère ne peut donc nous donner une réponse claire.

La COGEST est bien consciente que la réalisation de cette brochure prendra du temps et ne doute pas que ce Dicastère soit bien occupé... Elle réitère son souhait : un tel document est nécessaire et doit être produit.

Activités proposées par les Services Enfance et Jeunesse.

Service de l'Enfance

Le Service de l'Enfance a continué le travail entrepris depuis plusieurs années et il a pu ainsi augmenter le nombre de places et des activités dans les structures APEMS. Chaque APEMS propose ses propres activités. Par exemple, en 2016, celle de Mont-Goulin a proposé de travailler sur la thématique de la citoyenneté et du vivre ensemble. Les Municipaux ont été même invités à une séance avec les enfants qui ont pu leur poser toutes leurs questions. Celle de la Confrérie est plus orientée sur les bricolages, les jeux et la créativité. Elle propose même une activité jardinage.

Le programme ViaEscola prend aussi de l'ampleur et rencontre un succès grandissant auprès de la population. Ils ont pu accueillir plus d'enfants.

Il y a une année, la Commune avait mis en place une rencontre hebdomadaire des AMF à la ludothèque afin de promouvoir une diversité des activités proposées aux enfants. Le démarrage a été difficile, mais le projet se développe et prend forme peu à peu.

Service de la Jeunesse

Depuis deux ans, le Service de la Jeunesse édite deux fois par année une petite brochure énumérant les différentes activités proposées sur la Commune. De plus, le contenu de cette brochure est visible sur le panneau de la SGA près de l'Administration communale. Il a également mis sur pied des activités pendant les vacances de Pâques et d'automne. Les activités sont

décidées d'année en année et en fonction des intérêts des jeunes. Que ce soit à l'« After-School », « Carrefour Sud », Plan-Sépey ou encore dans les parcs, les activités proposées sont appréciées des jeunes. L'activité phare de la Commune est celle en lien avec la cuisine.

Le Service de la Jeunesse est dynamique et déborde d'idées. Il propose sans cesse de nouvelles activités. Il faudra attendre le rapport sur l'exercice 2017 pour avoir plus de détails.



Respect de l'environnement et sensibilisation au recyclage

Service de l'Enfance

La sensibilisation commence dans les lieux d'accueil collectif, les UAPE, les APEMS, les Acacias par exemple. On leur apprend au quotidien à éviter le gaspillage de l'eau et de la nourriture, mais aussi à trier leurs déchets. Les petits suivent bien la règle, mais il faut être attentif et la leur répéter sans cesse.

Plus globalement, un travail de réflexion a été mené autour de l'alimentation et les achats de proximité. Le Service de l'enfance a mis en place une directive concernant les achats alimentaires favorisant les achats de produits locaux. Les cantines et les structures d'accueil collectif suivent déjà cette directive. D'ailleurs, le réfectoire « la Fringale » est labellisée « BeeLong » (<http://beelong.ch/>). Mais le Service compte aller plus loin et désire

mener une application plus stricte de la directive des achats alimentaires pour le petit-déjeuner et le goûter. Les éducateurs suivront une formation à ce sujet dans le courant 2017. Une enquête a aussi été menée auprès des AMF afin de contrôler les menus proposés. Il semblerait que les repas sont variés et de qualité.

De plus, il y a eu aussi tout un travail par rapport au goût. Les petits ont dû réapprendre à manger moins salé et moins sucré. En début d'année, les petits se plaignaient plus souvent du goût des aliments et après plusieurs mois, les enfants avaient redécouvert la saveur des aliments.

Service de la Jeunesse

Dans la même lignée que le Service de l'Enfance, le Service de la Jeunesse a imposé une directive d'achats alimentaires. D'ailleurs, le réfectoire et Plan-Sépey ont aussi reçu le label « BeeLong ». De plus, lors des activités cuisines à « Carrefour Sud » ou lors des activités proposées durant les vacances de Pâques, les animateurs emmènent les jeunes faire les courses et les sensibilisent quant aux produits (provenance, saison, etc.) et au tri des déchets. Même si les animateurs n'ont pas suivi une formation particulière, c'est souvent une question de bon sens.

Dans le milieu scolaire, les jeunes sont sensibilisés à la question du tri des déchets. Et grâce à l'action « Coup d'Pouce », les jeunes aident au tri des déchets durant des événements comme « Fêtons Prilly », le 1^{er} août ou durant l'action « Coup de balai ».

À Plan-Sépey, ils sont aussi sensibilisés à la question de

l'environnement lors de l'école à la montagne ou des colonies de vacances.

Lors de ces différentes activités, lorsque des jeunes cherchent à obtenir plus d'informations concernant ces thématiques, les animateurs ou moniteurs les dirigent vers des professionnels.

Service de l'Enfance

Conseillère école-famille

La conseillère école-famille a été introduite à la Commune depuis les années 2000. Elle intervient sur mandat soit à la demande de l'école lors des problèmes d'intégration, de violence ou d'absentéisme, soit parfois via l'infirmière scolaire ou le médecin scolaire lors de difficultés dans le cadre familial. Elle peut aussi intervenir lorsque les familles rencontrent des difficultés financières pour participer aux coûts des activités scolaires. Elle rencontre directement les parents et dans la plupart des cas, cela suffit pour trouver une solution. Quand ce n'est pas le cas, elle redirige les familles vers les autorités compétentes.

Elle travaille aussi régulièrement avec les UAPE, les APEMS, la coordinatrice des accueils en milieu familial et M. Haller lors des débuts à l'école et des rentrées scolaires. Les parents en situation de désintégration sociale ou professionnelle liée à l'immigration ou à des difficultés financières ont parfois de la peine à comprendre les tâches de l'école, de son mode de fonctionnement, etc. Elle intervient aussi dans le cadre de ViaEscola, programme financé à près de 70 % par le Canton. Elle rencontre les parents et leur explique le règlement

du programme. Cela crée ainsi un lien et les parents viennent plus facilement s'adresser à elle lors de questions ou de problèmes rencontrés.

Il y a donc tout un réseau informel qui s'est créé entre les pédiatres, les UAPE, les APEMS, les écoles ce qui permet d'être attentifs aux différentes situations rencontrées sans faire de réelles actions sociales permettant ainsi d'agir avec une certaine souplesse.

Service de la Jeunesse

Plan-Sépey

Le domaine de Plan-Sépey est placé sous la double direction du Dicastère Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement et du Dicastère Enfance, Jeunesse, Sports, Affaires sociales. Le Service Jeunesse est responsable des trois employés, à savoir les 2 animateurs, la cuisinière, ainsi que les auxiliaires engagés durant les colonies de vacances. Un des animateurs est le directeur de la colonie, le deuxième animateur est sous sa direction. La cuisinière est placée directement sous la direction de M. Gambazza, chef de service. Cette réorganisation a permis une meilleure cohérence par rapport à l'organisation des repas pendant les écoles à la montagne et les colonies de vacances. De plus, cela a permis d'intégrer la cuisine comme une activité à part entière.

Ces changements ont permis de créer une synergie entre les différents employés et la Municipale est contente du résultat obtenu.

Affaires Sociales

Aide individuelle au logement

Pour rappel, le Conseil Communal a validé en 2011 les crédits pour la mise en place de l'aide individuelle au logement (cf. préavis 12-2011). L'AIL est financé pour moitié par la Commune et l'autre moitié par le Canton. En 2016, la somme totale payée par Prilly est de CHF 25'933.-.

L'aide individuel au logement (AIL) concerne les familles avec au moins un enfant à charge, locataires d'un appartement et bénéficiaires de prestations complémentaires (PC). Le demandeur ne doit recevoir ni les prestations du revenu d'insertion (RI), ni les prestations complémentaires AVS/AI. En ce qui concerne Prilly - ces critères différant d'une ville à l'autre -, les demandeurs doivent être de nationalité Suisse ou détenteurs d'un permis B ou C. Ils doivent résider dans la Commune depuis au moins 3 ans et avoir habité au moins 1 an dans leur appartement.

En 2016, 129 demandes d'aide individuelle au logement ont été déposées et seulement 25 familles (mono- ou biparentales) en ont bénéficié pour un montant moyen de CHF 2'074.64 par année, soit CHF 173.00 par mois. Ainsi seuls 19.4 % des demandes ont été acceptées. Les sommes ne sont pas importantes, car ce sont des aides destinées aux familles ayant des difficultés financières passagères. Le montant de l'AIL est calculé précisément pour chaque famille selon le revenu déterminant unifié (RDU), le prix du loyer, et le barème fixé par le Canton. Comme l'AIL fait partie d'un système de subsidiarité, ces familles peuvent aussi être bénéficiaires d'autres aides (bourses

d'étude, subsides pour l'assurance maladie, etc.). Le Canton effectue des contrôles réguliers et dès que la situation des familles s'améliore, ces dernières ne peuvent plus bénéficier de l'AIL.

Les données concernant l'AIL sont confidentielles. Cependant, il serait intéressant de connaître la durée de l'aide et si ces familles sont bénéficiaires de l'AIL pour la première fois ou si elles ont déjà fait appel à l'AIL auparavant et – en cas de réponse positive –, combien de fois, etc. La Municipale demandera au responsable s'il peut faire des statistiques plus complètes pour les prochains exercices.

Aide sociale communale

L'aide sociale communale est uniquement destinée aux personnes bénéficiant des prestations complémentaires. Une personne seule peut recevoir au maximum CHF 500.- par année et un couple CHF 800.- par année. Les remboursements peuvent être de natures diverses et les bénéficiaires doivent fournir les factures pour obtenir l'aide. Il n'est pas demandé aux récipiendaires de rembourser la somme attribuée.

En 2016, 158 personnes ont pu bénéficier de l'aide sociale communale. Ce sont majoritairement des personnes âgées en situation difficile qui en font la demande. En général, les personnes ne viennent pas demander toute la somme à laquelle elle pourrait avoir droit. La somme moyenne octroyée est de CHF 315.75.

Dans des situations vraiment précaires, la Municipale prend l'initiative de proposer les cas en séance municipale afin de pouvoir

obtenir une aide exceptionnelle grâce à l'un des fonds dont dispose la Commune. La somme attribuée n'est pas élevée, il s'agit d'une aide ponctuelle.

Travaux publics, Parcs et promenades, Paroisses, Naturalisation et intégration

Travaux publics

Route de Broye

Les travaux ont débuté le 20 avril 2015. Il était prévu initialement d'effectuer les travaux en 3 étapes : 1. Route de Cossonay – Chemin des Charmilles, 2. Chemin des Charmilles – Chemin de Perréaz, 3. Chemin de Perréaz – Avenue du Château. Dès le début des travaux, le chantier a rencontré un certain nombre de problèmes, malgré le fait que le Service des Travaux ait anticipé au mieux. Par définition, les imprévus ne peuvent être ... prévus ! Et c'est au moment des fouilles qu'on découvre ce qui se cache dans le sol.

Lors du début des travaux, il a été découvert qu'une conduite de gaz présentait de petites fuites, le Service industriel de Lausanne (SiL) a installé un by-pass dans le but de sécuriser le chantier. Un tel système a aussi été posé pour les canalisations d'eau. Il a fallu donc coordonner minutieusement tous les intervenants.

La zone basse de la route de Broye étant gorgée d'eau, il a fallu construire une fondation voûte avant de poursuivre les travaux. Malgré les sondages effectués, il n'a pas été possible de déterminer précisément la nature du terrain ; seul un sondage sur les 5 effectués montrait une zone humide. L'entrepreneur avait proposé d'installer une grille pour sécuriser le chantier et la route. Cependant le nouveau tracé des conduites de gaz passe justement à cet endroit précis. Étant donné que le Service du gaz effectue des

travaux sur leurs installations tous les 15 ans, il aurait dû à chaque fois démonter la grille et la réinstaller après travaux. C'est pour ces raisons et en fonction des résultats des expertises et contre-expertises que la Commune a opté pour une fondation voûte et le chantier a pu reprendre seulement à partir de l'été 2015.

La Commune a entamé une discussion avec l'entreprise mandatée afin de trouver une solution pour rattraper le retard accumulé. À l'issue de cette discussion, l'entreprise s'engageait à augmenter les effectifs et le rythme des travaux à condition que la Route de Broye soit fermée. Initialement, il avait été prévu que cette dernière reste partiellement ouverte à la circulation. La Commune a accepté la proposition et l'entreprise a pu débuter les travaux dans la partie haute de la Route de Broye. Grâce à cela, le calendrier du chantier a été respecté.

Les propriétaires avaient la possibilité de mettre en séparatif leurs installations d'évacuation des eaux pendant la période du chantier. Sinon, ils ont deux ans pour se mettre en conformité. La plupart des propriétaires en ont profité pour rénover leurs installations, seul un propriétaire doit encore faire les travaux.

Lors des travaux de renaturalisation du ruisseau de Broye, une décharge a été découverte dans l'ancien nid du cours d'eau. Il a fallu étancher et installer des filets textiles. Le chantier n'est pas tout à fait finalisé,

car l'aménagement paysager est encore en cours de réalisation. Il a été stoppé et reprendra fin 2017 afin de favoriser la survie des arbres plantés. La Commune est en pourparlers avec celle de Renens afin de renaturaliser le ruisseau aussi en aval. Il faut rappeler que la renaturalisation des ruisseaux est subventionnée par la Confédération et le Canton à près de 90 %.

La mise en séparatif du ruisseau de Broye est un investissement important, mais permettra à la Commune de juguler les inondations en aval, mais aussi d'économiser de l'argent ; cette eau ne sera plus traitée par la STEP. Les communes membres de la STEP qui investissent dans la mise en séparatif ont demandé à Lausanne de revoir la grille de répartition des coûts. Un groupe de travail technique est en train de calculer les débits d'eaux qui seront amenés jusqu'à la STEP. Il reste maintenant à déterminer comment la Commune peut utiliser différemment cette eau claire sur son territoire.

Entre les travaux de la Route de Broye, de la renaturalisation du ruisseau de Broye, et de la Route de Cossonay, la Commune a décidé de dévier la circulation sur le chemin de Perréaz, ce qui a déplu aux habitants du quartier. Comme le plan routier a été fortement modifié durant cette période, le Service des Travaux a informé les habitants de ces quartiers du nouveau plan.

La route de Broye sera désormais une zone 30 km/h, comme prévu dans le préavis voté. Dans le but de rendre attentif les usagers de la route à la nouvelle limitation de vitesse, la Commune a acquis des beach flag qu'elle disposera au

Chemin de la Cure et à l'Avenue du Château. De plus, la police de l'Ouest lausannois (POL) a déjà fait des interventions préventives, mais aussi répressives afin de sensibiliser les utilisateurs de véhicules à moteur.

La route de Broye continue sur la Commune de Jouxens-Mézery. Or la partie sise sur cette dernière est encore une zone 50 km/h. Afin d'être cohérent, il faudrait que ce tronçon soit aussi limité à 30 km/h et soit raccordée avec les aménagements urbains de la Ville de Prilly (trottoirs, etc.). En 2016, la Commune de Jouxens-Mézery n'avait pas encore pris de décision. Cependant, elle souhaitait proposer un projet qui modifierait le tracé actuel. La Commune fera opposition si un tel cas se présente.

Lorsque la grande majorité des travaux sera effectuée, la Municipalité fera un tout-ménage pour inviter la population à l'inauguration de la Route de Broye. Ce projet est l'un des plus importants en termes de coût pour la Commune ; les montants dépensés jusqu'à ce jour respectent le budget annoncé dans le préavis et se situent dans la fourchette des divers et imprévus. L'inauguration aura probablement lieu en 2018 quand l'aménagement paysager se sera approprié des lieux. La route sera fermée à la circulation et des activités seront proposées.



Plan général d'évacuation et traitement des eaux

Les travaux liés à la rénovation du système d'égouts prilléran et la mise en séparatif est régi par le plan général d'évacuation et traitement des eaux (PGEE). Ce dernier a été élaboré en fonction de plusieurs critères et donne le cadre de la planification des travaux et du montant de la taxe. La contrainte principale était l'état des collecteurs et des canalisations. L'analyse des tuyaux d'évacuation des eaux usées prillérans a montré que certaines portions du réseau étaient dans des états alarmants et a aussi permis d'identifier les zones à traiter d'urgence (le ruisseau de Broye, assaini dans le courant 2016, Bel-Orne et le bas du Chemin du Vieux-Collège) et celles qui pouvaient attendre. À la suite de cette inspection, il a été décidé d'étaler le remplacement des collecteurs et des canalisations sur 40 ans.

La durée d'assainissement de ces structures a un impact direct sur le montant de la taxe. Si l'échéancier avait été étalé sur une période plus longue, la taxe aurait été inférieure et vice-versa. S'il est décidé de modifier le PGEE, le Service des Travaux devra recalculer le montant de la taxe, le faire valider par le Service fédéral de surveillance des Prix et présenter à nouveau le PGEE au Conseil Communal pour validation.

Le PGEE actuel sera en fonction pour au moins une législature voire deux afin de voir si le montant de la taxe est adapté aux coûts des travaux, mais aussi ceux liés à la STEP. Pour rappel, il tient déjà compte des coûts liés à la rénovation de la STEP de Lausanne. Jusqu'à présent, l'endettement est maîtrisé pour cette législature.

Selon le Service des Travaux, l'étalement du calendrier du remplacement de ces structures sur une période plus longue favoriserait une économie à court terme, ou un surcoût sur l'ensemble des travaux à long terme. En effet, le Service des Travaux profite des chantiers initiés par d'autres services pour remplacer les canalisations. En procédant de la sorte, il permet ainsi de réaliser des économies, et cela profite aussi aux riverains en réduisant la gêne occasionnée par les travaux.

Le passage du réseau d'égouts au séparatif va aussi permettre à la Commune d'économiser à long terme ; le volume d'eaux usées à traiter sera réduit. Le Service des Travaux travaille en collaboration avec les Communes associées à la STEP pour modifier la clé de répartition des coûts ; cette dernière sera présentée au Conseil Communal. De plus, il semblerait que les coûts liés aux traitements des eaux aient aussi un impact sur la péréquation financière. À ce jour, cela a un effet positif.

En 2016, le Service des Travaux a géré 3 gros chantiers en parallèle, même s'il n'a pas été toujours aisé de mener ces projets de front. Si le calendrier des travaux était accéléré, le Service devrait faire appel à des intervenants externes pour effectuer le suivi des chantiers. Et dans le cas contraire, il n'y aurait pas eu assez de travail. Il faut trouver un juste milieu.

Comme les urgences sont passées, il a été décidé de réduire un peu le rythme des chantiers afin de favoriser un meilleur suivi. Cependant, d'importants travaux auront lieu prochainement sur le

territoire (le centre sportif de Malley, le tram, les BHNS, Cery, etc.), le Service devra se coordonner avec ces projets. Il souhaite éviter de faire un patchwork entre les nouvelles installations et celles qui sont plus anciennes et peut-être défectueuses, il faudra donc choisir stratégiquement les futurs chantiers afin d'assurer une cohérence, mais aussi de profiter de tels projets pour remplacer les canalisations.

Géomaticien

Le Canton impose l'élaboration d'un Système d'Information du Territoire (SIT). Afin de répondre à cette exigence, la Ville de Prilly a engagé en 2015 un géomaticien. Après une année au sein du Service des Travaux, son bilan est positif. Après avoir installé le logiciel open source QGIS, il a récupéré les données liées au réseau d'assainissement et les a fait migrer sur les serveurs de l'administration communale. Il les a mises en forme et les a intégrées au SIT. Il a également mis à jour les données liées aux chantiers. Il a utilisé les Orthophotos et les données obtenues par LIDAR (un système de mesure) pour intégrer les plans et les images aériennes du territoire prilléran. Il a également incorporé les données du cadastre et du registre foncier qui sont utiles au Service de l'Urbanisme, ainsi que les données correspondant aux Transports publics Lausannois (TL). De plus, il souhaite mettre en ligne les parties publiques du SIT. Par exemple, le cadastre pourra être consulté directement sur le site internet.

Le Service des Travaux a formé certains collaborateurs des Services de l'Urbanisme et des Domaines et Bâtiments au logiciel QGIS. La récolte des données et la mise en

forme sont gérées par les services et le géomaticien supervise le processus. Ainsi, ils peuvent intégrer eux-mêmes les différents paramètres relatifs à leur besoin, par exemple l'emplacement des poubelles publiques, les espaces verts, les essences de plantes, les permis de construire, etc. Le catalogue des tâches est bien rempli et occupera le géomaticien pour longtemps...

À l'avenir il sera possible de lier la géomatique avec la gestion administrative courante. Avec l'installation du futur logiciel de gestion électronique de documents (GED), ils pourront ainsi lier le cadastre avec le nom des propriétaires ou encore lier les contrats avec la gestion de l'entretien des tombes du cimetière.

En raison de la forte sollicitation du Service des Travaux et du manque d'effectif durant l'année 2016 – il y a eu 2 départs –, le géomaticien a aussi été impliqué dans la gestion de projet de chantier. Il va pouvoir reprendre ses tâches grâce à l'engagement d'un nouveau collaborateur.

Parcs & promenades

Plan directeur Nature en Ville

Ce projet a été porté par le Service Énergie et Environnement et c'est le Service des Travaux qui s'occupe de son application. Cela fait déjà trois ans que le Service des Travaux n'utilise plus de produits phytosanitaires sur la plupart de son territoire, sauf quelques exceptions, à savoir la pelouse de la piscine de la Fleur-de-Lys et le terrain de football. À ce jour, il n'y a pas encore de produit organique pour traiter ces zones afin de stopper la prolifération

de certaines espèces et éviter qu'une personne se fasse piquer par une abeille et développe une réaction allergique.

Le fait de désherber manuellement prend plus de temps que de simplement déverser des produits chimiques. Comme le terrain communal compte déjà un certain nombre d'espaces verts et, à moyen ou long terme, ces derniers vont s'étendre (voie verte, Malley, les différents plans de quartier, etc.), il faudra plus de matériel et de main-d'œuvre pour l'entretien de ces zones, mais aussi des bordures de routes.

La problématique touche aussi les jardins familiaux. Les locataires ont l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs parcelles. Or, certains locataires continuent à les employer, malgré qu'ils aient été invités à des séances d'information avec des professionnels afin de les sensibiliser à cette thématique.

En ce qui concerne les propriétaires privés, le Service des Travaux travaille en étroite collaboration avec le Service Énergie et Environnement. Ils estiment que la meilleure manière est de montrer l'exemple. Une communication va paraître dans le Prill'hérait, et des séances d'informations vont être organisées.

De manière plus concrète... Dans le cadre des travaux de la Route de Broye, toutes les plantes qui ont dû être arrachées durant les chantiers seront remplacées. Le Service des Travaux va proposer aux propriétaires de replanter des espèces indigènes afin de respecter le Plan directeur Nature en Ville - on y trouve mentionner toute une série

d'arbres, d'arbustes et de plantes - ou de replanter la même espèce si cela était déjà le cas.

Poubelles publiques

Actuellement, le volume de déchets recueilli dans ces poubelles est important. Selon l'estimation du Service des Travaux, cela représente environ 5 % des déchets ménagers. Les déchets sont collectés par un employé communal et triés au dépôt. Les week-ends, les poubelles publiques ne sont pas collectées et cela peut poser problème à certains emplacements, comme les places de jeux ; elles débordent et les personnes jettent leurs déchets par terre. La Commune doit ensuite passer pour nettoyer. Si ce problème persiste, il se peut que le Service demande à un employé communal de passer une fois le week-end pour ramasser ces poubelles.

En 2016, le Service des Travaux a fait un recensement de toutes les poubelles publiques. Pour chaque poubelle, il a été relevé la capacité, l'emplacement, le volume de déchets recueillis, la fréquentation et la fréquence de ramassage afin de déterminer le meilleur modèle de poubelle à installer pour chaque emplacement.

Le Service des Travaux a opté pour des poubelles similaires à celles du Pré-Bournoud ; elles ne permettent pas d'y déposer des sacs imposants. Les poubelles demi-lune n'ont pas été sélectionnées, car celui-ci préfère que la population jette ses détritiques dans une des poubelles publiques que sur le sol. La Commune commandera trois volumes différents : 35, 60 ou 110 L. Il faudra alors redéfinir le volume en fonction de l'emplacement, un parcours et un calendrier de

ramassage en fonction des besoins. Cependant, il a été déjà décidé que toutes les poubelles qui sont régulièrement pleines seront remplacées par celles de plus grande capacité. Cette thématique fera prochainement l'objet d'un préavis auprès du Conseil Communal.

En parallèle à cette action, le Service des Travaux souhaite également mettre en place un nouveau règlement concernant le « littering ». À ce jour, seule la POL peut verbaliser pour « littering ». La Commune ne peut que dénoncer les personnes. Cependant, pour pouvoir le faire légalement, il faudrait que des employés communaux soient assermentés afin de prendre les coordonnées pour les transmettre à la POL. Une autre possibilité serait de la contacter quand un employé observe une infraction. Le but de ce règlement serait d'uniformiser le tarif des amendes pour les huit Communes membres de la POL tout en permettant à chaque Commune d'avoir ces propres spécificités en fonction des problèmes rencontrés sur leurs territoires.

Le Syndic a approché la POL et a reçu son accord pour entrer en matière. La Commune va s'inspirer du règlement type fourni par le Canton pour créer celui de Prilly. Il ne souhaite pas suivre le modèle de Lausanne. Dès le projet finalisé, il le transmettra à la POL et le présentera au Conseil Communal.

Stations du LEB

La Ville de Prilly compte trois stations du LEB qui sont régulièrement sujettes aux déchets sauvages. Les poubelles situées à ces emplacements ne font pas partie du réseau des poubelles publiques

communales. En effet, les stations du LEB sont situées sur des parcelles appartenant soit au Canton, soit au LEB. C'est la responsabilité du LEB de gérer le ramassage de ses poubelles. La Commune a décidé de ne pas nettoyer ces zones, car ce n'est pas son rôle de ramasser les détritiques sur les propriétés privées. Cependant, elle a signé une convention pour déneiger les accès au LEB. Elle doit insister auprès du LEB pour que des employés viennent nettoyer les gares et certains passages sous-voies.

Selon l'expérience des Transports publics Lausannois (TL) et des CFF, il n'est pas envisagé de mettre des poubelles PET, Alu, etc. à ces emplacements, car la qualité du tri par les usagers est de mauvaise qualité et qu'un tri manuel est nécessaire après ramassage de ces poubelles.

Le Service des Travaux a également contacté le directeur des écoles secondaires. Il va essayer de sensibiliser les élèves à cette problématique. Le Service Énergie et Environnement indique que le Canton, via l'association COSEDEC (<http://cosedec.ch/index.php>), a mis en place un programme de sensibilisation à la gestion des déchets auprès des écoles.

La gare de Fleur-de-Lys compte aussi des toilettes qui sont actuellement fermées. Le LEB ne souhaite pas s'en occuper. Avec la construction prochaine du skatepark, il serait judicieux de pouvoir en disposer dans cette région. Il reste encore à déterminer qui les entretiendrait.

Naturalisation et intégration

Naturalisation

La nouvelle loi sur la naturalisation doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Or l'avant-projet est encore en cours de validation par le Canton. Les Communes ont été concertées et doivent rendre leurs avis en mai 2017. Certains articles peuvent être adaptés alors que d'autres ne pourront pas être modifiés.

La loi actuellement en vigueur propose deux types de naturalisation : une ordinaire et une facilitée. Dans les deux cas, les lois fédérale et cantonale imposent que les candidats à la naturalisation aient résidé dans le pays au moins 12 ans, soient bénéficiaire d'un permis de séjour B ou d'établissement C, aient vécu dans le Canton plus de 3 ans et dans la Commune pendant au moins 2 ans. En ce qui concerne les naturalisations ordinaires, les candidats peuvent être détenteur d'un permis provisoire F et s'ils sont mariés à un conjoint suisse naturalisé après mariage, ils doivent avoir vécu au moins 5 ans sur territoire helvétique. Il faut aussi avoir des connaissances en français, être intégré, ne pas être au bénéfice de l'aide sociale, avoir un casier judiciaire vierge. Il est possible de faire une demande par famille. Durant tout le processus, les candidats peuvent déménager.

La nouvelle loi prévoit que les candidats doivent résider en Suisse depuis au moins 10 ans. Seules les personnes détentrices d'un permis C peuvent faire une demande de naturalisation. Il y aura une demande par adulte et non plus par famille. Leur casier judiciaire ne doit pas faire mention d'une pénalité de plus de 14 jours-amendes. Le Canton

souhaite mettre en place un nouveau programme qui permettra de savoir si les personnes ont un casier judiciaire hors des frontières suisses. Les connaissances en français seront certifiées ; il faut avoir au moins un niveau A2 écrit et B1 oral. Les candidats ne doivent pas avoir reçu d'aide sociale au moins 3 ans avant la demande. Ils ne peuvent pas déménager durant la procédure de naturalisation. Il faut savoir qu'une procédure de naturalisation ordinaire prend 2.5 ans et qu'une facilitée 1.5 ans. Il se peut que les procédures de naturalisation ne soient plus prises en charge par les communes. Le Canton chapeautera le processus. Les candidats pourront toutefois aller chercher les formulaires au Greffe, mais ils devront envoyer leur dossier au Canton. Le Canton ouvrira un dossier et ce dernier sera complété au fur et à mesure de la démarche par les différentes instances. Le cadre des auditions par la Commission de naturalisation n'est pas encore défini, mais il semblerait que le Canton souhaite uniformiser la procédure et définira une série de questions.

En 2016, il a été dénombré 109 nationalités à Prilly ce qui représentait 43 % d'étrangers, alors que le taux pour le Canton de Vaud est de 33 %. La plupart des personnes qui souhaitent se naturaliser à Prilly proviennent des pays de l'Union européenne et des pays de l'Est. Il est intéressant de noter qu'une augmentation des naturalisations est en rapport direct avec les décisions politiques acceptées par le peuple ; on observe un pic de demandes lors de l'entrée en vigueur de la loi sur la naturalisation facilitée en 2007.

Lors d'une procédure « normale » les personnes doivent se présenter au Greffe pour un entretien d'une durée moyenne de 30 minutes. Lors de l'entretien, l'état civil est vérifié et on leur explique la procédure. À la fin de l'entretien, elles reçoivent un formulaire. Les personnes qui se présentent à Prilly ne sont pas forcément des résidents prillérans, mais doivent y avoir vécu. Chaque candidat peut choisir la Commune dans laquelle il souhaite obtenir son lieu d'origine. À l'avenir ce ne sera plus possible. Les candidats doivent aussi avoir un entretien avec la Police de l'Ouest Lausannois (POL) et le rapport d'enquête est transmis à l'Administration. Après que les candidats aient obtenu les différents documents requis pour la procédure (acte de naissance, de mariage, enquête de la POL, etc.), ils vont déposer leurs dossiers au Greffe. Les documents sont vérifiés et si tout est conforme, les noms sont transmis à la Commission de naturalisation. Les candidats reçoivent alors une brochure expliquant l'histoire, la géographie, et le système démocratique suisses, mais aussi les questions qui leur seront posées lors de l'audition par la Commission. Ils sont également invités à une présentation pour leur expliquer le fonctionnement de la Commission.

Lors de l'audition, les membres de la Commission jugent le niveau de français, si les personnes ont réussi à s'intégrer et leurs connaissances en civisme ; ils indiquent dans un tableau si les personnes ont répondu aux questions ; il y a trois niveaux : « oui », « partiellement », « non ». La Commission donne un avis consultatif pour chaque candidat et la Municipalité le valide ou non. Si cette dernière accepte l'avis de la

Commission, le dossier est ensuite envoyé au Canton. Pour les naturalisations facilitées, il n'y a pas d'enquête de la POL, ni d'audition. Le dossier est envoyé directement au Canton, puis à la Confédération. Les échecs sont peu fréquents. Or si un des candidats est rejeté, il reçoit une lettre d'information et est invité à prendre contact avec le Municipal en charge pour qu'il lui explique les raisons de son échec. La personne peut ensuite agender un nouveau rendez-vous pour repasser l'audition. Les candidats ont la possibilité de contester la décision en le faisant par l'intermédiaire d'un recours. Il est arrivé que certaines personnes n'admettent pas la décision prise par la Commission et téléphone au Greffe. La secrétaire a déjà eu quelques cas d'insultes, mais cela reste rare.

Commission d'intégration Suisses Immigrés de Prilly

La Commission d'intégration Suisse-Immigrés de Prilly (CISIP) a été créée en 2007 faisant suite à une motion proposée par Mme Aparicio en 2005. En 2011, elle est devenue une commission municipale. Elle est composée d'un président, des représentants des cinq partis politiques présents au Conseil Communal et d'un conseil municipal. Chaque année, elle organise diverses activités ouvertes aux immigrés, mais aussi aux Suisses de Prilly et met en place des cours de français gratuits.

Depuis 2012, la CISIP a mis en place un rapport biennal de ces activités. Ses comptes sont tenus à jour par le boursier communal et sont vérifiés par la commission. Les paiements se font sur factures qui sont visées par la Secrétaire municipale et le Syndic. La Bourse s'occupe de l'imputation.

De plus, lors de l'établissement du budget et des comptes, la Municipalité doit aussi approuver les comptes de la CISIP.

Vœu 2 : La COGEST demande à la CISIP qu'elle informe la population par le biais du Prill'héraut du calendrier de ces activités.

Finance, Écoles, Sécurité publique, Culture et Animations

Au début de la nouvelle législature, M. Bertrand Henzelin, Municipal, étant en convalescence, le Syndic a dû le remplacer. De plus, ce dicastère a dû faire face au décès de M. Henzelin et de M. Divorne, boursier communal, à la fin de l'année 2016. Étant donné ces circonstances exceptionnelles, la COGEST a décidé de retirer certaines de ses questions et les posera l'année prochaine quand la situation au Service des Finances sera plus stable. Lors de la séance avec la COGEST, Alain Gillièron a cependant répondu à nos questions.

En préambule, le Syndic nous annonce que grâce à l'aide spontanée du boursier de Renens, la Commune a pu boucler les comptes de l'exercice 2016 dans les temps sans que Renens demande une compensation financière. La Municipalité a quand même tenu à le remercier pour son engagement et son travail en lui offrant un repas et un bon pour un week-end dans une station thermale. Il nous annonce également que le nouveau boursier débutera son travail le 24 avril 2017.

Clôture des préavis

On peut trouver dans les comptes des préavis votés lors de législatures précédentes et qui ont été bouclés lorsque les dernières factures ont été réglées. Cependant, ils figurent toujours dans les états financiers qui sont présentés au Conseil. Dans le cas présent, le boursier gardait certains préavis « ouverts » pendant quelques années selon ses propres règles avant qu'ils disparaissent des lignes de comptes. La raison de cette façon de procéder lui était spécifique ; chaque boursier a son organisation et sa façon de présenter

les budgets et les comptes. Malheureusement, le boursier n'est plus présent pour nous expliquer ses critères, on ne peut formuler que des hypothèses. Cependant, il semblerait que ce ne soit pas lié à la durée de l'amortissement. Une des possibilités est que le boursier souhaitait garder une trace des préavis. Le Syndic a proposé de revoir cette question l'année prochaine avec le nouveau boursier pour de plus amples informations.

La COGEST s'est interrogée par rapport au préavis 20-90 à la page 140 des comptes 2016. Ce préavis voté en 1990 est encore ouvert et présente un dépassement important. Or il s'agit d'un compte d'attente. Il permet d'indiquer les montants investis dans un crédit général d'étude avant que le projet soit présenté au Conseil Communal par le biais d'un préavis et validé par ce dernier. Chaque Municipal dispose ainsi d'un montant pour des crédits généraux d'études et chaque service a le devoir de tenir à jour les sommes investies pour chaque projet afin de reporter ces sommes dans les préavis respectifs. Si un préavis était refusé, le Municipal devrait revenir auprès du Conseil afin de faire valider les montants dépensés au titre des crédits d'études.

Les préavis bouclés ne sont pas annoncés au Conseil Communal. Il faut consulter les comptes pour déterminer quels ont été les préavis clôturés. La Municipalité ne souhaite pas communiquer la clôture des préavis par le biais des communications municipales, car elle ne juge pas pertinent de le faire systématiquement. Or, la COGEST

estime qu'une information annuelle au Conseil Communal contenant la liste des préavis bouclés durant l'année écoulée est suffisante et utile. De plus, elle suggère que les subventions reçues soient aussi mentionnées. La Municipalité ne s'oppose pas à cette façon de procéder.

La COGEST s'interroge quant à la légalité de cette manière de faire.

Vœu 3 : La COGEST demande à la Municipalité qu'une autre solution soit trouvée pour financer les crédits d'études.

Fonds et fondations

Pour faire suite au vœu n°2 du rapport de gestion de la COGEST sur l'exercice 2015, la COGEST a voulu savoir les raisons qui expliquent pourquoi il n'a pas été possible de séparer le fonds d'aide à l'économie locale et d'aide au logement. L'année 2016 a été riche en événements et l'Administration n'a pas eu le temps de se pencher sur cette question. Elle le fera dans le courant de l'année 2017, car ce fonds, ainsi intitulé, n'est plus conforme depuis l'acceptation de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) lors de la votation populaire du 12 février 2017.

À noter que la Commune est dotée de quelques fonds et chaque fonds a son propre règlement. Ils sont utilisés ponctuellement, en fonction des demandes et du règlement d'application du fonds. Ils sont destinés à des prestations particulières et extraordinaires. La Municipalité décide collégalement de l'octroi et de la somme. Les montants octroyés sont inscrits dans les comptes ou sont annoncés par le

biais du rapport de gestion de la Municipalité. La plupart de ces fonds tend à disparaître.

Dans ce chapitre apparaissent aussi les fonds réglementés, le fonds du plan général d'évacuations et traitements des eaux (PGEE) par exemple. La Commune a aussi développé ses propres fonds ce qui lui permet de mettre en réserve une certaine somme d'argent lors des « bonnes années » fiscales. Par exemple, la facture de la péréquation est difficile à prévoir et fluctue d'année en année. L'argent ristourné de la péréquation est comptabilisé dans le fonds qui est destiné à lisser les effets de la péréquation.

Vœu 4 : La COGEST souhaite que la Municipalité mentionne sur le site internet de la Ville la possibilité de déposer une demande d'aide financière pour un projet culturel, sportif, etc.

Police de l'Ouest lausannois (POL)

En 2016, la POL a enregistré 1233 infractions sur le territoire prillieran dont 88 % au Code pénal (soit une baisse de 5.8 % par rapport à 2015), 5 % à la loi sur les stupéfiants (LStup) (soit une baisse de 27.2 % par rapport à 2015) et 7 % à la loi sur les étrangers (LEtr) (soit une hausse de 3.5% par rapport à 2015).

Les infractions au Code pénal sont divisées comme suit : 63 % sont enregistrées comme atteintes au patrimoine (cambriolages, dommage à la propriété, vols de véhicules) et 29 % liées aux atteintes de personnes (liberté, vie et intégrité corporelle, intégrité sexuelle).

Les statistiques de Prilly suivent, à quelques détails près, celles du District de l'Ouest lausannois (cf. annexes).

Vœu 5 : la COGEST trouverait intéressant que les statistiques de la POL soient publiées sur le site internet de la Ville.

Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement

Piscine de la Fleur-de-Lys

Entretien

Le responsable du complexe est M. Faraone. Il est en charge de l'entretien de la piscine et de la gestion des différentes équipes : responsable bâtiments, responsable bassins, gardes fixes et gardes auxiliaires.

Pendant la clôture de la piscine, le responsable bassins et son équipe s'occupe de gérer les tâches définies par leurs cahiers des charges et selon les priorités définies par le responsable de complexe. Les tâches consistent principalement au nettoyage des bassins, le démontage et remontage de la machinerie et du nettoyage des parties publiques et des installations.

Lors de la saison d'exploitation, ces personnes sont en charge du nettoyage des parties publiques et des installations, de la gestion de la location et de la surveillance.

Le responsable du complexe nous fait part d'un problème concernant les jetons des douches. Pour rappel, les douches sont gratuites, or pour pouvoir les utiliser, il faut des jetons. Ceux-ci sont distribués à la caisse sur demande. Le responsable du complexe s'est rendu compte qu'un certain nombre de jetons avait disparu. Il a dû en refaire pour la saison 2017 et cela engendre un certain coût. Une des hypothèses est que les gens utilisent ces jetons dans d'autres installations sportives payantes.

Surveillants

Toutes les personnes postulant pour le poste de surveillant doivent être détentrices au moins un brevet

POOL PLUS de la société suisse de sauvetage, ainsi que d'un brevet BLS-AED (réanimation cardio-pulmonaire). Les postulants sont auditionnés lors d'un entretien individuel et leurs capacités natatoires sont vérifiées lors d'un test. En début de saison, ils effectuent un cours pour rafraîchir leurs connaissances. Au terme de ce cours, les surveillants sont certifiés PROPOOL, brevet le plus haut de Suisse, et BLS-AED.

Durant la saison estivale, il y a 5 à 6 personnes présentes sur le site en permanence. Leur emploi du temps est défini au préalable et prévoit un tournus régulier entre les différents postes. Chaque surveillant reste à un poste au maximum 30 minutes avant de passer au suivant ce qui leur permet ainsi de rester efficaces tout au long de la journée.

En 2016, ils n'ont effectué que quelques interventions légères. L'endroit le plus problématique est le toboggan, car il n'y a que 1m30 de profondeur à la sortie et les enfants peuvent se cogner au fond de la piscine. Les surveillants doivent faire la police en rappelant aux parents qu'ils doivent surveiller leurs enfants. La plupart du temps, ils acceptent la remarque, conscients du fait qu'ils n'assument pas leur rôle : être responsable ! Certains adolescents posent parfois problème, car ils ne respectent pas les consignes de sécurité et d'hygiène. Enfin, les caisses peuvent être un endroit sensible lors de journées chaudes d'été, les clients n'hésitant pas à faire part de leur mécontentement suite au temps d'attente.

Plan-Sépey

Le domaine de Plan-Sépey est sous la double direction du Dicastère Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement et du Dicastère Enfance, Jeunesse, Sports, Affaires sociales.

Le Service des Domaines et Bâtiments est en charge de l'entretien de la propriété et du concierge qui vit sur place. En 2016, n'y a pas eu de changements importants. Les quelques réajustements effectués ont eu un effet positif.

Le restaurant « La Vague »

En 2016, les loyers ont été versés régulièrement, mais parfois avec un peu de retard. La Municipalité a décidé de ne pas être stricte, car le restaurant « La Vague » a vu son activité péjorée ces dernières années par les chantiers de la piscine, de la Route de Broye et du carrefour de la Fleur-de-Lys. La situation devrait s'améliorer. Il faut noter que les revenus du restaurant proviennent pour une part importante du snack-bar de la piscine lors de la saison d'exploitation. Sans le snack-bar, le restaurant aurait du mal à être rentable.

Jardins familiaux

Le règlement des jardins familiaux a été complètement revu il y a environ deux ans empêchant la spéculation sur les prix des cabanons lors de leur reprise par un nouveau locataire. Lors des visites du site par le chef de Service, des infractions au Règlement ont été observées et certains locataires ont dû remettre les parcelles en conformité.

Le Service des Domaines et Bâtiments, mais aussi le Service des Travaux, ont remarqué une perte

d'eau importante. Il a été décidé que les canalisations d'eau des jardins familiaux seraient remises à neuf lors de la réhabilitation du ruisseau de Broye sur cette partie du territoire. Le nouveau système prévoit que les locataires se connectent au réseau d'eau uniquement avec un flexible et qu'ils ne puissent tirer des canalisations jusque dans leurs parcelles. En collaboration avec le Service des Travaux, de nouveaux édicules WC seront reconstruits. De plus, ils pensent faire un espace commun, où les locataires pourront se rencontrer et faire la vaisselle ; il ne sera plus toléré d'avoir ce genre d'installations dans les parcelles.

Un préavis sera présenté au Conseil Communal à la fin de l'année 2017.

Refuge

Vœu 6 : La COGEST trouve judicieux de prévoir au refuge 2 panneaux avec les armoiries de Prilly. Le 1^{er} sur la paroi donnant sur la route cantonale, et le 2^{ème} sur la paroi, à droite de l'entrée. Il est utile que l'on sache que ce refuge appartient à la Commune de Prilly.

Caméra de surveillance

Des caméras de surveillance avaient été placées sur certains établissements communaux, comme les écoles, dans le but de diminuer les déprédations. Après quelques années d'expérience, le bilan tiré par le Service des Domaines et Bâtiment est mitigé. En effet, il y a eu un effet dissuasif après la pose de caméras de surveillance qui s'est peu à peu estompé avec le temps. Les délinquants ont trouvé des alternatives pour commettre leurs méfaits sans être inquiétés. La Ville fait également appel au Service d'Intervention Rapide SA (SIR) afin

de surveiller ces installations. Les agents de sécurité patrouillent à pied autour des bâtiments. Dès qu'un dommage à la propriété a été signalé par l'un des concierges, une plainte est systématiquement déposée auprès de la Police de l'Ouest lausannois. Le Service des Domaines et Bâtiments estime qu'une présence policière plus soutenue (à pied ou en voiture) permettrait aussi de réduire le nombre de déprédations.

Les images des caméras sont stockées pendant 96h sur un serveur sécurisé et ne peuvent être visualisées que par la Police. Il arrive parfois que la POL contacte la Commune pour obtenir les films afin de l'aider dans son enquête. Il y a en moyenne 15 à 20 demandes par année. Le Service des Domaines et Bâtiments regrette que la POL ne lui fournisse pas de compte-rendus afin de savoir si les images transmises ont été utiles.

Déchets

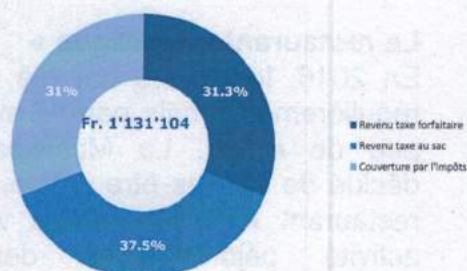
Il n'existe pas à ce jour de tableau comparatif des coûts liés à la gestion des déchets dans les Communes de l'Ouest lausannois. Cependant, il semblerait que Prilly soit l'une des Communes dont les coûts sont les mieux contrôlés, entre autres, grâce à l'accès à la déchetterie intercommunale de Malley.

En ce qui concerne la collecte porte-à-porte, il semblerait que la Ville de Prilly soit la mieux placée en termes de coût grâce à sa densification et à

l'exiguïté de son territoire. Pour rappel, la collecte porte-à-porte des déchets est sujette au marché public et le mandat a été renouvelé il y a deux ans.

Le Service Énergie et Environnement fait remarquer que la taxe forfaitaire ne suffit pas à couvrir les frais de la gestion des déchets et que celle-ci devrait être revue à la hausse afin d'être en accord avec la loi cantonale.

Gestion des déchets: charges nettes



Plan directeur Nature en Ville (cf p. 21 - 22)

En collaboration avec le Service des Travaux, le Service Énergie et Environnement proposera aux propriétaires souscrivant à la Charte des jardins une ou deux heures de formation avec un expert externe afin de les conseiller dans l'entretien de leur jardin pour favoriser une gestion durable de leurs zones vertes. Selon le Service Énergie et Environnement, ce programme n'est possible que si la Commune propose un modèle d'entretien exemplaire de ses espaces verts (cf. annexes).

Récapitulation des vœux et observations

Administration générale, Urbanisme et Constructions, Ressources humaines

Page 8 Vœu 1 : La COGEST souhaite que la Municipalité communique au Conseil Communal tout retard dans le délai d'exécution des préavis excédant six mois.

Travaux publics, Parcs et promenades, Paroisses, Naturalisation et intégration

Page 26 Vœu 2 : La COGEST demande à la CISIP qu'elle informe la population par le biais du Prill'héraut du calendrier de ces activités.

Finance, Écoles, Sécurité publique, Culture et Animations

Page 28 Vœu 3 : La COGEST demande à la Municipalité qu'une autre solution soit trouvée pour financer les crédits d'études.

Page 28 Vœu 4 : La COGEST souhaite que la Municipalité mentionne sur le site internet de la Ville la possibilité de déposer une demande d'aide financière pour un projet culturel, sportif, etc.

Page 29 Vœu 5 : la COGEST trouverait intéressant que les statistiques de la POL soient publiées sur le site internet de la Ville.

Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement

Page 31 Vœu 6 : La COGEST trouve judicieux de prévoir au refuge 2 panneaux avec les armoiries de Prilly. Le 1er sur la paroi donnant sur la route cantonale, et le 2ème sur la paroi, à droite de l'entrée. Il est utile que l'on sache que ce refuge appartient à la Commune de Prilly.

Conclusion

La commission de gestion a examiné l'exercice 2016 en vertu :

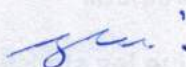
- de l'article 146 de la Constitution vaudoise - de l'article 93 de la loi sur les Communes - de l'article 35 du règlement sur la comptabilité des Communes - des articles 101 et 102 du règlement du Conseil communal

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion, sous réserve des vœux et observations formulés, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver la gestion communale pour l'année 2016.

Prilly, le 1 juin 2017

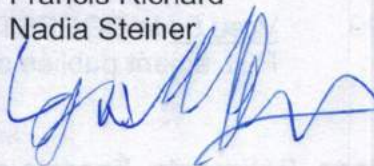
Le Président
puis la Vice-Présidente :

Antoine Reymond
Geneviève Nosedà Guignard



Les membres de la Commission :

Monika Deillon-Verner
Charles Henri Exquis
Léo Gaillard
Francis Richard
Nadia Steiner



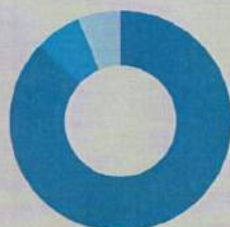
Annexes

District de l'Ouest lausannois Extrait des statistiques 2016 de la criminalité

Source : OFS



Infractions dans le district de l'Ouest lausannois



6'284

Total des infractions enregistrées en 2016

- 87% Code pénal (5'467) -8.6%
- 7% LStup (426) +15.1%
- 6% LEtr (391) +8.6%

Patrimoine

66% des infractions au code pénal contre le patrimoine

-11.7% par rapport à 2015

1'853 vols -9.7% dont:

802 cambriolages -3.6%

vols par effraction et vols par introduction clandestine

379 dommages à la propriété -23.4%

260 vols de véhicules -32.1%

Personnes

26.5% des infractions au code pénal contre des personnes

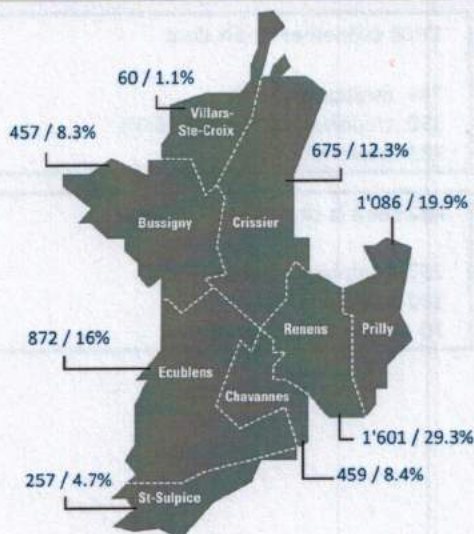
19.4% concernent la liberté

(menaces, violations de domicile)

5.8% concernent la vie et l'intégrité corporelle

1.3% concernent l'intégrité sexuelle

Infractions au code pénal Répartition par commune



Bon à savoir

A l'échelon du canton :

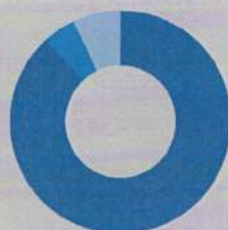
- 60% des escroqueries sont commises sur Internet. Les petites annonces et locations d'appartement sont les arnaques privilégiées.
- 1/4 des affaires de violence domestique ont débouché sur une mesure d'expulsion de l'auteur de son domicile.
- 11% des personnes prévenues d'une infraction au code pénal sont mineures.
- 14'415 auteurs d'infractions identifiés. Depuis 2010, le volume d'affaires au code pénal a diminué de 7% alors que le nombre d'auteurs identifiés a augmenté de 30%.

District de l'Ouest lausannois Extrait des statistiques 2016 de la criminalité

Source : OFS



Infractions sur la commune de Prilly



1'233

Total des infractions enregistrées en 2016

- 88% Code pénal (1'086) -5.8%
- 5% LStup (59) -27.2%
- 7% LEtr (88) +3.5%

Patrimoine

63% des infractions au code pénal contre le patrimoine

-10.5% par rapport à 2015

332 vols -17.4% dont:

171 cambriolages -9%

vols par effraction et vols par introduction clandestine

88 dommages à la propriété +14.3%

51 vols de véhicules +13.3%

Personnes

29% des infractions au code pénal contre des personnes

20.8% concernent la liberté

(menaces, violations de domicile)

6.8% concernent la vie et l'intégrité corporelle

1% concernent l'intégrité sexuelle

Statistiques 2016 des interventions à Prilly

Source : Rapport de gestion 2016 / POL

14'459 interventions sur le district

2'757 interventions à Prilly

-7% par rapport à 2015

19 % des interventions totales

1'903 événements -6% dont

744 assistances -10%

350 troubles à la tranquillité 0%

383 prévention -6%

482 liés à la circulation -6% dont

257 contrôles circulation -1%

100 accidents -7%

70 infractions LCR -3%

Adhésion individuelle à la Charte des Jardins



*Veuillez remplir ce formulaire et le retourner à l'adresse ci-dessous.
Il n'est pas nécessaire de commander un emblème, ni de l'afficher, mais
c'est un bon moyen de faire connaître la Charte des Jardins autour de vous.*

Marquez d'une croix ce qui convient ☒

☐ J'ai lu les 6 pages de la Charte des Jardins. J'ai bien compris que ce document n'a pas de valeur contractuelle et qu'il ne peut servir à quiconque pour exercer une contrainte envers moi, mes proches ou le terrain que j'occupe. Par ma signature, je prends l'**engagement moral** de respecter l'esprit de la Charte des Jardins et d'en appliquer les bonnes pratiques.

☐ Je ne désire pas d'emblème.

Je commande le(s) emblème(s) suivant(s) :

☐ 1. **Emblème en acryl avec 4 trous pour la fixation** (15x15 cm), couleur sable, résistant au soleil et à la pluie, CHF 18.- (TVA et frais d'envoi compris).

☐ 2. **Emblème en aluminium avec dos autocollant** (7x7 cm), couleur noire, à placer par exemple sur la boîte aux lettres, résistant au soleil et à la pluie, CHF 8.- (TVA et frais d'envoi compris).

☐ 3. **Emblème en bois de mélèze** (20x20 cm), gravé par estampage à chaud et recouvert d'une huile de protection naturelle (à renouveler chaque année), **peu résistant au soleil et à la pluie**, CHF 29.- (TVA et frais d'envoi compris).

Les emblèmes sont livrables uniquement en Suisse. Ils vous seront expédiés et facturés directement pas l'atelier protégé qui les fabrique (FOVAHM, à Sion-VS). En cas de commande multiple, les frais d'envoi seront adaptés.



Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

e-mail :

☐ Le jardin est à l'adresse ci-dessus. ☐ Autre adresse :

☐ Je m'occupe moi-même de l'entretien du jardin. ☐ Le jardin est entretenu par un jardinier/une entreprise.

Remarques :

Lieu et date :

Signature :

Formulaire à retourner à : **energie-environnement.ch**
Charte des Jardins
Rue des Maraîchers 8
CH-1205 Genève

Rapport du Bureau du Conseil Communal

Ce rapport présente, de manière succincte, le travail du bureau du Conseil communal de Prilly de juillet 2016 à juin 2017.

Tout en étant conscient que cette manière de faire ne s'aligne pas sur l'année civile, sur laquelle la commission de gestion se prononce, il ne nous semble pas possible de nous prononcer sur les 6 mois de gestion qui ont précédé la prise de fonction des membres dudit bureau.

Nous aborderons, dans l'ordre :

- Composition du bureau
- Un tableau récapitulatif des activités du bureau
- Une description du mode de fonctionnement du bureau
- Une présentation de projets spécifiques mis en place par le bureau
- Un listing des représentations assurées par la Présidente ou par un membre du bureau
- Des mesures d'améliorations

Composition du bureau

Mme Patrizia Clivaz Luchez, présidente
M. Francis Richard, 1er vice-président
M. David Stauffer, 2e vice-président
Mme Monika Deillon, scrutatrice
Mme Johanna Monney, scrutatrice
Mme Madeleine Oesch, scrutatrice suppléante
M. Georges Borer, scrutateur suppléant
M. Alexandre Turrian, secrétaire
Mme Yvonne Roggli, secrétaire suppléante
M. Jacky Rossat, huissier

Tableau récapitulatif des activités du bureau

Tableau récapitulatif	
Objets	Nombre en 2016-2017
Séances plénières du Conseil communal (yc le 14.6.2016)	9 séances
Séances du bureau	16 séances
Démissions des membres du Conseil entre le 1.7.2016 et le 30.4.2017	5
Motions déposées entre le 1.7.2016 et le 30.4.2017	0
Postulats déposés entre le 1.7.2016 et le 30.4.2017	4
Interpellations déposées entre le 1.7.2016 et le 30.4.2017	3
Questions écrites déposées entre le 1.7.2016 et le 30.4.2017	3
Votations fédérales : 4 votations	8 objets
Votations cantonales	1 objet
Votations communales	1 objet
Élections cantonales	Au Grand Conseil et au Conseil d'État

Nomination des commissions ad'hoc	17
Nombre de préavis déposés par la Municipalité et traités par le Conseil entre le 1.7.2016 et le 30.5.2017	17
Rapport municipal	1

Description du mode de fonctionnement du bureau

Le bureau fonctionne à partir d'un ordre du jour, proposé par la présidente. Le secrétaire du Conseil tient un procès-verbal décisionnel de chaque séance. En application de l'article 22 du RCC, les membres du bureau qui seraient éventuellement membres d'une commission s'abstiennent lors de la nomination de celle-ci par le bureau.

Le planning des rencontres du bureau a été établi en début d'année législative, de même que l'ensemble des dates importantes de l'année (votations par exemple) et transmis à chaque membre du bureau. Les décisions se prennent à la majorité.

Présentation de projets spécifiques mis en place par le bureau

Fonctionnement du Conseil

Achat de tablettes pour les conseillers communaux

Afin d'encourager le passage à l'informatique, le bureau a proposé aux présidents de groupe et aux conseillers l'achat de tablettes, moyennant que le coût soit partagé entre chaque conseiller et les finances communales. 34 conseillers ont souhaité bénéficier de ce système, qui permet de ne plus envoyer de documents papier pour les séances du Conseil, à l'exception de la convocation.

Convocation des commissaires par le président provisoire par voie informatique

Les présidents de groupe ont soutenu la proposition du bureau de simplifier la convocation des commissaires en supprimant l'envoi papier des différents documents pour utiliser le mail.

Élaboration d'un document type concernant le rapport des commissions

À la demande des présidents de groupe, le bureau a élaboré un document type de rapport de commission, harmonisant ainsi les présentations des différents rapports.

Élaboration d'un document type concernant la fonction de président de commission

Suite à une question écrite d'un Conseiller communal, le bureau a jugé utile, d'autant plus en début de législature, d'élaborer un document type qui précise ce qui est attendu d'un président de commission.

Rencontres entre partis politiques et Présidence du Conseil

Deux rencontres ont été organisées dans le but d'évoquer d'éventuelles problématiques de fonctionnement au sein de notre Conseil et de trouver les mesures d'amélioration nécessaire. Ces rencontres ont été constructives, elles ont permis de clarifier quelques difficultés rencontrées par exemple par les nouveaux présidents de commissions et, entre autres, de discuter du poste de

secrétaire du Conseil pour lequel un préavis a été déposé par le bureau. Une rencontre annuelle, en janvier de chaque année, a été souhaitée par l'ensemble des partis. Elle sera organisée par le/la Président/e du bureau.

Budget 2017 et futurs budgets

Le Conseil communal a eu besoin de deux séances afin de venir à bout des 48 amendements déposés par la COFIN (12), par un rapport de minorité (30) et par la municipalité (6). Suite à une fin de séance houleuse, la Présidente a rencontré tous les présidents de groupe, à l'exception de l'UDC qui n'a pu se libérer. Ce mode de faire a permis de ramener de la sérénité dans les débats qui ont pu se poursuivre dans le calme. Suite à cet épisode, le bureau recommande aux futurs présidents de prévoir systématiquement une séance « dite de relevée » ou de deux séances agendées à 1 semaine de distance (mais avec l'inconvénient de devoir mener une séance complète incluant tous les préliminaires) afin de terminer le budget dans les délais fixés.

Actions du bureau envers la population prilléranne

Deux manifestations, destinées à toute la population, ont été mises sur pied par le bureau du Conseil. Il s'agit d'une conférence « Être en bonne santé après 50 ans » et sur « les proches aidants » pour la première. La 2e manifestation prévoit la projection d'un film « plans fixes » sur Me Claude Reymond qui fut Conseiller communal à Prilly.

Listing des représentations assurées par la Présidente ou par un membre du bureau

Le Conseil communal de Prilly était représenté aux manifestations principalement par la Présidente et parfois par un membre du bureau :

- Fête nationale
- Concert d'été
- Championnat suisse de pétanque
- Championnat intergénérationnel de pétanque de Prilly
- Fête du pain
- Repas de Bénichon
- SDIS
- SDOL
- FSG (gymnastique)
- Hironnelle (accordéon)
- Débat de droit de cité
- Assemblée de paroisse de l'EERV
- Ciné festival
- CISIP : séance en vue de la naturalisation
- Marché de Noël
- Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois
- Repas de Noël des aînés
- Union des sociétés de Prilly
- Assemblée des anciens présidents du CC
- Prilly animation : Vide grenier
- Fête des écoles primaires

Mesures d'améliorations proposées pour les années futures

La salle de Castelmont est une salle magnifique. Malheureusement, sa disposition n'est pas optimale.

Deux problèmes peuvent être relevés :

La Municipalité, placée à l'arrière du bureau de la présidence, peine parfois à se faire voir – ou entendre – lorsqu'elle demande la parole. Pourrait-on l'installer autrement ?

Dans un même temps, comment installer le bureau de la présidence afin que l'écran et le beamer puisse être parfois utilisé ?

Et, dans la foulée, au vu des problèmes de comptage que le conseil communal a rencontré, existe-t-il un système de comptage électronique peu onéreux qui pourrait simplifier le travail des scrutateurs ?

Pour le bureau du Conseil

Patrizia Clivaz Luchez
Présidente

